SAS au capital de 1 729 950 € - 612 039 073 R.C.S. PARIS
Locataire-Gérant de la société DNL Distribution
**Siège social, Services administratifs et commerciaux** :
92 avenue de France 75013 PARIS – ✆ 01.49.59.10.10
**Commandes, Relation Clients produits physiques** :
46, route de Sermaises - BP11 – 45331 MALESHERBES CEDEX – ✆ : 02.38.32.71.00
**Relations clients produits numériques** : contact-cns@sejer.fr; ✆ : 01 53 55 26 49
**Services des retours Interforum :** Route d'Etampes - 45331 MALESHERBES CEDEX
**Comptabilité Clients :**
92 avenue de France 75013 PARIS - ✆ : 01.49.59.10.10
**Identifiant unique Ecomaison :** FR294702_12HOBX
**Identifiant unique CITEO** : FR294702_01QHCG

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**Valables au 1er janvier 2025**

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») définissent les termes et conditions applicables à la vente, par Interforum, d'ouvrages physiques et numériques et produits liés, à destination de professionnels, en France Métropolitaine (Corse incluse) et à Monaco (le « **Territoire** »).

**ART. 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Les CGV s'appliquent à toute vente d'ouvrages, physiques ou numériques, et de produits et matériel, effectuée par Interforum à destination de professionnels (les « **Produits** »). Elles sont également applicables à la vente par Interforum d'ouvrages numériques et ressources sous forme de licences à destination de l'enseignement scolaire commercialisés via le site Internet du Canal numérique des Savoirs www.cns-edu.com.

Elles sont, le cas échéant, complétées par des Conditions Catégorielles de Vente (« **CCV** ») et/ou par des Conditions Particulières de Vente (« **CPV** »). Les CGV sont systématiquement remises, y compris par voie dématérialisée, à chaque client afin de lui permettre de procéder à l'ouverture d'un compte auprès d'Interforum. La passation d'une commande auprès d'Interforum implique l'acception pleine et entière par le client des CGV, lesquelles excluent toute application des conditions d'achat du client. Les CGV, qui constituent le socle unique de la négociation commerciale, s'appliquent à toutes les ventes effectuées par Interforum, sous réserve de l'application des CCV et/ou CPV et prévalent sur tout autre document, et notamment catalogues et prospectus. Les CGV sont évolutives, toute modification des présentes CGV étant portée à la connaissance du client par mise à disposition sur le site internet d'Interforum. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande, Le fait qu'Interforum ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

**ART. 2. OUVERTURE D'UN COMPTE**

L'ouverture et le maintien d'un compte dans les livres d'Interforum sont subordonnés à la fourniture par le client (personne physique ou morale) des renseignements et documents originaux suivants :

- certificat d'immatriculation de moins de 3 mois (extrait KBIS ou BCE).
- Relevé d'identité bancaire
- CGV signées par le client et avec le cachet de sa société le cas échéant.
- Adresse électronique à laquelle Interforum devra transmettre les factures.

L'ouverture d'un compte entraîne automatiquement la mise en place au profit du client d'un encours limité d'un montant modifiable à tout moment en fonction des renseignements et documents financiers produits. A ce titre, la dégradation de l'encours client peut entraîner la diminution et/ou suppression dudit encours.

**ART. 3. COMMANDES - MODIFICATIONS**

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles sont transmises par Échanges de Données Informatisées (E.D.I.) ou, à défaut, confirmées par écrit. Pour une meilleure qualité de traitement, les commandes par E.D.I. sont à privilégier. Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord d'Interforum. Interforum répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure des stocks disponibles. Dans l'hypothèse où plusieurs commandes seraient effectuées par un même client au cours d'une même journée, ces commandes pourront faire l'objet d'un regroupement (hors nouveautés) ce qui donnera lieu à la facturation de frais pour traitement dont le montant est disponible sur simple demande. Aucune demande de modification de commande ne pourra être traitée si elle n'est pas transmise par écrit avant la mise en préparation.

Pour les commandes de Produits numériques et ressources à destination de l'enseignement scolaire, se reporter au site www.cns-edu.com.

**ART. 4. LIVRAISONS**

**4.1 Modalités de livraison des Produits**

**4.1.1 Produits physiques**

La livraison est effectuée, soit par mise à disposition, soit par remise à un transporteur. Pour les Produits n'appartenant pas à la catégorie « livre », des conditions de livraison spécifiques sont prévues dans les CPV.

Interforum décide du mode de colisage des Produits physiques. En cas de demande spécifique du client, Interforum pourra lui refacturer des coûts, communiqués sur simple demande.

> Mises à disposition des Produits.

Les mises à disposition ne sont assurées sur demande du client que pour les commandes de moins de 800 kg retirées par des véhicules dont le PTAC est inférieur à 3.5T. à l'adresse du site communiquée par Interforum. Au-delà les commandes seront expédiées par un transporteur aux frais du client.

Le client s'engage à retirer sa commande, et le matériel PLV le cas échéant, dans les 2 jours ouvrés qui suivent sa mise à disposition. A défaut, des coûts de stockage, remis sur simple demande, lui seront facturés.

> Expédition des Produits par transporteur.

Les Produits peuvent être expédiés par un transporteur, selon les conditions financières remises sur demande (un surcoût peut être encouru en cas de livraison express ou en cas de contrainte exceptionnelle (ex: livraison en étage Aucun duplicata de bons de livraison ne pourra être délivré au-delà d'un délai d'un an à compter de la livraison.

> Enlèvement en libre-service en salle de vente.

Dans le cadre des CCV, le client peut procéder à l'enlèvement direct des Produits en libre-service en salle de vente. Il lui sera alors délivré un bordereau d'enlèvement.

**4.1.2 Produits numériques**

La livraison des Produits numériques à destination de l'enseignement scolaire s'effectue dès validation de la commande par notre société (sauf indication particulière du client). Les licences sont accordées à compter de leur 1ère activation dans les conditions précisées sur www.cns-edu.com.

La livraison des autres Produits numériques (hors scolaires) s'effectue selon accords spécifiques.

**4.2 Délais**

Les délais de livraison sont communiqués à titre indicatif et sous réserve de disponibilité des Produits commandés. Interforum mettra tout en œuvre pour proposer des délais de livraison raisonnables et procéder à des livraisons globales en fonction des possibilités d'approvisionnement. Notre société pourra procéder à des livraisons échelonnées en cas d'impossibilité de livrer l'intégralité de la commande ; dans cette situation, les Produits non disponibles au moment de la commande seront, sauf demande contraire du client expressément acceptée par le service « Direction de la Diffusion » d'Interforum – pris en noté et regroupés avec la livraison ultérieure selon les conditions financières habituelles de livraison. Les dépassements de délais de livraison indicatifs ou les défauts de livraison ne peuvent donner lieu à pénalités, dommages intérêts ou à résiliation / annulation de commandes, ni à refus des livraisons déjà programmées.

**4.3 Risques**

Le transfert des risques sur les Produits intervient, quelles que soient les modalités de livraison et même en cas de vente convenue franco, dès l'enlèvement ou l'expédition des Produits. Les Produits enlevés ou expédiés étant réputés être en parfait état de revente, ils voyagent aux risques et périls du client, auquel cas il appartient au client, en cas d'avaries ou de pertes partielles de faire toutes constatations nécessaires lors de la réception lesquelles devront être confirmées en application de l'article L.133-3 du Code de Commerce au plus tard dans les 3 jours (hors jours fériés) par lettre recommandée A.R. ou par acte extra-judiciaire adressé au transporteur ;

S'il s'agit de pertes ou avaries apparentes, ces réserves devront être faites au moment de la livraison. Les réserves sur les pertes ou avaries non apparentes devront être faites dans les 7 jours (hors les jours fériés) qui suivent la date de réception.

En tout état de cause, les réserves formulées par le client devront être complètes, motivées et aussi précises que possible. Le défaut de notification dans le délai susvisé éteint toute action contre le transporteur et Interforum. Une copie du courrier adressé au transporteur devra être transmise à notre société par lettre recommandée A.R. dans le même délai. Dans l'hypothèse où le transporteur a été choisi par le client celui-ci fera son affaire personnelle de tout recours contre son prestataire.

**4.4 Respect des dates de mise en vente et lieu de commercialisation**

Compte tenu des particularités applicables aux Produits, le client s'engage à respecter les dates de mise en vente et/ou de divulgation des données commerciales au grand public telles que communiquées via flux ONIX, figurant sur les bases données interprofessionnelles ou communiquées par tout autre moyen par les équipes Interforum Il s'engage également à ce que les Produits ne soient en aucun cas commercialisés en dehors du Territoire. Le non-respect des dates de mises en vente, et/ou de divulgation de données commerciales au grand public et/ou lieu de commercialisation pourrait, en ce qu'il constitue un manquement grave, remettre en cause notre collaboration commerciale sans préjudice de notre faculté d'engager la responsabilité du client et de lui demander réparation des préjudices en découlant pour notre société.

**ART. 5. RÉCEPTIONS DES PRODUITS PHYSIQUES**

Pour toute livraison, avant de signer pour valider la livraison, sur le bordereau de livraison (« BL »), le client doit compter le nombre de colis / palettes et vérifier le bon état de la livraison. En cas de colis manquant ou endommagé, il est nécessaire de le préciser sur le BL de manière explicite et détaillé. Attention la mention « colis endommagé » ou «sous réserve de contrôle» ne suffit pas pour déclencher une procédure litige, il faut décrire la nature du dommage. Sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur (art.4-3), les réclamations quant à la non-conformité des Produits au regard du bon de commande (« BC ») ou du bordereau d'expédition (« BE ») doivent être formulées par écrit dans les 3 jours ouvrés de l'arrivée de ces produits, accompagnées du BE et des photos des anomalies constatées. En cas de réclamation ou de refus de prendre livraison manifestement injustifiés ou abusives, et après échanges entre les Parties, des frais pourront être facturés au client au titre des frais logistiques forfaitaires (106€HT). Le client reconnaît que ces frais sont légitimes et justifiés compte tenu du temps et des efforts devant être engagés par notre société pour traiter les réclamations abusives liées.

En cas de refus répété et sans fondement de prendre livraison de commandes, nous serons fondés à refacturer tous les frais engendrés au client et/ou bloquer son compte.

**ART. 6. RETOURS DES PRODUITS PHYSIQUES**

**6.1 Délais et Modalités**

Les Produits faisant partie du service des nouveautés peuvent faire l'objet d'un retour à partir du 4ème et jusqu'au 12ème mois suivant la date de parution. Tout retour passé ce délai sera refusé. Concernant les ouvrages millésimés ou anciennes éditions, les retours ne seront acceptés et crédités que durant 3 mois après la date d'arrêt de commercialisation. Les Produits physiques retournés n'appartenant pas aux fonds distribués par Interforum à la date de réception du retour seront refusés.

Les Produits physiques retournés par le client devront être neufs, en parfait état et dépourvus de toute étiquette, traces de colle, antivols ou suremballage.-Les Produits en réassortiment, vendus en compte ferme ne peuvent en aucun cas faire l'objet de retours. Lors de l'expédition de retours, au départ du magasin, les colis doivent être soigneusement conditionnés et fermés (comportant un calage interne), avec des cartons propres et en bon état. Ces emballages doivent pouvoir résister aux différentes manutentions et protéger les livres. L'utilisation aux fins de retour de containers ou de palettes mal conditionnés et/ou impropres à la manutention, ainsi que le retour de Produits en vrac sont interdits.

Plus globalement, le client s'engage à respecter le Charte Retour publiée sur le site Internet d'Interforum.

Les frais et les risques du retour sont à la charge du client. Les Produits retournés sont accompagnés d'un bon de retour établi par le client et placé à l'intérieur de chaque colis avec, le cas échéant, l'autorisation de retour. Chaque colis devra être identifié avec l'étiquette spécifique «retour» et ne pourra être d'un poids supérieur à 20 kg. Le client veillera à ce que le poids du retour tel que mentionné sur le récépissé du transporteur soit conforme au poids des Produits retournés, afin de préserver ses droits en cas de litige.

Tout retour ne respectant pas l'ensemble de ces règles sera refusé et donnera lieu à récupération, aux frais du client, desdits Produits, sous 15 jours. A défaut, ils seront détruits. Sur demande expressément acceptée par la Relation Client, il est possible de prévoir un renvoi aux frais du client (forfait transport selon grille tarifaire région/poids et forfait traitement logistique 4€ HT par retour).

**6.2 Crédit de retour**

Tout retour effectivement et expressément accepté par notre société se traduira, après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés, par l'inscription au profit du client dans nos livres d'une somme au crédit, correspondant au montant du prix effectif des Produits retournés, payable selon des délais identiques à ceux applicables au règlement de la commande initiale (Art 9.1) et ne peut en aucun cas venir en déduction immédiate ou sur un impayé.

**ART. 7. PRIX**

Compte tenu de la règlementation spécifique au prix du livre, les prix des Produits physiques et numériques (hors livre audio), communiqués aux clients par les éditeurs ou les producteurs sont des prix de vente au public (T.V.A incluse) en euros. Pour les prix des autres Produits se référer aux barèmes ou accords spécifiques ou à la législation le cas échéant. Pour les Produits numériques et licences numériques à destination de l'enseignement scolaire, se référer au site Internet du Canal numérique des Savoirs www.cns-edu.com. Les tarifs sont modifiables à tout moment, les éditeurs ou producteurs s'efforceront d'en informer les clients avec un délai de quinze jours, par les moyens en usage dans la profession. Les prix hors taxes ressortant de nos factures se réfèrent au dernier tarif en vigueur. Les prix indiqués sur les catalogues et bons de commande le sont à titre indicatifs, seul le prix de facturation fait foi. De plus, en cas de différence entre le prix porté sur le produit et le prix facturé, c'est le prix facturé qui prévaut. Tout prix différent mentionné sur un autre document ne saurait être applicable. Toutes les commandes sont payables en euros. Il appartient au client de s'acquitter de toutes les taxes, charges et contributions en vigueur, et notamment aux revendeurs de DVD de s'acquitter de la TSV.

**ART. 8. FACTURATION**

Pour les Produits physiques, une facture est établie à chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci ou transmise de façon dématérialisée, à moins qu'ait été délivré un BE (livraison ou enlèvement) auquel cas une facture se référant au BE émis, sera établie et transmise de façon dématérialisée ou expédiée dans les quelques jours suivant l'expédition. Afin de satisfaire aux règles relatives à la généralisation de la facturation électronique, Interforum adresse, sous réserve de l'accord préalable du client, les factures sous format électronique à l'adresse indiquée par le client conformément à l'article 2 des CGV laquelle pourra être modifiée – par demande écrite – sous réserve d'un délai de 30 jours. Toute demande de facturation au rayon sera facturée à hauteur de 1% du montant facturé. Pour les Produits numériques, il est établi une facturation mensuelle. Tout litige relatif à la facturation devra faire l'objet d'une réclamation par écrit dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation.

**ART. 9. PAIEMENT**

**9.1 Modalités**

Sous réserve de références favorables et dans le cadre d'un encours fixé par notre société et hormis dans l'hypothèse où une règlementation impérative prévoirait un délai de paiement maximum plus court, les règlements s'effectuent aux conditions suivantes

- Clients inscrits au service des nouveautés des éditeurs diffusés par Interforum = paiement à 60 jours fin de mois date de facturation par LCR ou, sous réserve de l'accord préalable d'Interforum, par virement.
- Autres clients et pour les produits liés relevant d'une TVA à 20% = paiement à 30 jours fin de mois par LCR ou, sous réserve de l'accord préalable d'Interforum, par virement.

Seul constitue un paiement au sens du présent article le règlement et crédit effectif sur nos comptes à l'échéance convenue à l'exclusion de la simple remise d'un effet de commerce impliquant obligation de payer. Le règlement anticipé ne donne pas lieu à un escompte.

**9.2 Retard ou défaut**

Tout défaut de paiement dans les délais et conditions susvisés, pourra entrainer, sauf régularisation dans les 8 jours à compter de la date d'échéance et hors cas de provision insuffisante, de plein droit et sans préjudice de toute autre voie d'action visant à l'obtention de dommages intérêts :

- La suspension de toutes les commandes en cours et le blocage du compte en vue de sa clôture ;
- La résolution de la vente par Interforum, qui pourra demander, de plein droit, la restitution des produits. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison, et que leur paiement soit échu ou non.
- La suppression de plein droit de toutes les remises et avantages commerciaux spécifiques.
- La mise en place, la révision ou la résiliation d'un découvert limité.
- L'exigibilité immédiate et de plein droit de la totalité des sommes restant dues.

En outre toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture en vertu de l'article L 441-10 C.Com, engendrera l'application de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (ce taux s'appliquant sur le montant dû), étant précisé que le calcul s'effectuera prorata temporis par jour de retard, ainsi que l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. Les pénalités exigibles de plein droit commencent à courir dès le lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture et jusqu'à la date du règlement effectif. Toute facture mise en recouvrement, par le service contentieux sera majorée de plein droit d'une indemnité non réductible au sens de l'article 1231-5 du code civil fixée à 15% de son montant. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus sans l'accord écrit et préalable d'Interforum. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

**9.3 Exigence de garanties au règlement**

Notre société pourra demander à tout moment des renseignements et/ou états financiers au client afin de vérifier qu'il est en mesure de faire face aux engagements financiers découlant de ses commandes. Toute détérioration de l'encours du client pourra justifier l'exigence de garanties, d'un règlement comptant. Ce sera notamment le cas en cas de modification de la capacité du débiteur, de son activité professionnelle, de la personnalité de ses dirigeants, de la forme de la société ou de son actionnariat, ou si une cession, location, mise en nantissement ou apport du fonds de commerce, a un effet défavorable sur l'encours du client. En outre, la détérioration de l'encours du client susceptible de générer un défaut de paiement donne lieu, lorsque le client s'approvisionne au comptant et en salle de vente, à l'application des remises propres aux commandes de dépannage, sauf la possibilité pour le client dans cette situation de transmettre ses commandes au site de Malesherbes (selon coordonnées ci-dessus); les commandes seront chiffrées et le montant à régler - au comptant par virement - sera communiqué au client par la comptabilité clients, ce pour lui permettre de bénéficier des remises habituelles. Le client informera expressément Interforum de toute modification intervenue dans sa structure et son exploitation (cession, apport, mise en location-gérance…). En cas de non-paiement avant une modification et notamment opération de cession et quel que soit le montant de la créance échue ou non échue une opposition sur vente pourra être formulée sur le prix de cession. Tout successeur / repreneur du client doit solliciter l'ouverture d'un nouveau compte auprès de notre société.

**ART. 10. REMISES**

Le client ayant ouvert un compte chez Interforum bénéficie au titre des Produits :

- D'une remise de base sur le Prix Public HT ou sur le prix conseillé HT selon la nature du produit.
- Et éventuellement de remises quantitatives et/ou qualitatives.

Les barèmes de remises figurent dans les CCV. Si les achats effectués par un client au titre d'une année civile donnée sont inférieurs aux seuils fixés par les barèmes de remises, et sauf dérogation accordée par Interforum, le client aura obligation de procéder soit à un règlement comptant des commandes, dans les conditions de l'art 9.3, et à un enlèvement des produits (physiques) dans les entrepôts, soit d'être affecté à un autre réseau de vente et au barème de remises y afférent. Seules les CCV propres au réseau dont le client relève et/ou spécifiques aux Produits qu'il envisage de commander peuvent être remises sur demande ; ces conditions de vente font partie intégrante des CGV. L'octroi des remises est subordonné au strict respect des CGV et, notamment, des conditions et modalités de règlement. Comme stipulé à l'Art-9.2, le non-respect d'une échéance expose notamment le client à la perte de son droit à remise. Les remises sont calculées sur facture, à la date de la vente, ligne par ligne, à partir du prix public ou du prix conseillé hors taxes. Pour les produits diffusés et/ou distribués par Interforum, se référer aux conditions de vente qui leur sont spécifiques (les CCV).

**ART. 11. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

**Il est expressément convenu que le transfert de propriété des Produits livrés au client est subordonné au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Toute clause contraire insérée dans les conditions générales d'achat du client est réputée non écrite. Il est toutefois entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation à payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originaire du vendeur sur l'acheteur subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé. En cas de saisie attribution, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les produits, l'acheteur devra impérativement en informer Interforum sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. L'acquéreur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des produits. Il veillera à ce que leur identification soit toujours possible. Les produits en stock sont présumés être ceux impayés.**

**ART.12. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET METADONNÉES**

Tout le matériel publicitaire, promotionnel et commercial, éventuellement fourni par Interforum au client, est destiné à être utilisé exclusivement pour la présentation des Produits selon la recommandation d'Interforum. Le client n'autorisera aucun tiers à s'en servir.

Le client s'engage, dans le cas d'une exploitation des métadonnées sur son site internet ou tout autre publicité, à utiliser l'outil de communication interprofessionnel « DILICOM ONYX » et à actualiser – en fonction des données y figurant – de façon régulière les données relatives aux produits initialement reçues d'Interforum. Le client s'engage ainsi à intégrer les mises à jour produits communiquées par DILICOM ONYX dans un délai de deux jours ouvrables et à procéder, à première demande d'Interforum, à toute actualisation y afférente.

**ART. 13. EMBALLAGES**

Les emballages portant la marque Interforum et/ou des éditeurs) ne peuvent être utilisés que pour ses Produits et ne peuvent en aucun cas servir pour d'autres produits. Toute infraction à cette règle exposerait son auteur à des poursuites et au versement de dommages intérêts.

**ART. 14. CONFORMITE DES PRODUITS**

La conformité des matériels éducatifs et jouets - au sens de la Directive 2009/48CE du 18 juin 2009 et textes de transposition - aux dispositions légales françaises et européennes en vigueur, relève exclusivement de la responsabilité du fabricant et/ou de l'importateur.

**ART. 15. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Lors de l'ouverture d'un compte, le représentant du client peut fournir des données à caractère personnel qui seront recueillies par et pour le compte d'Interforum. Ces données font l'objet de traitements automatisés dans le cadre de l'exécution des commandes liées à la relation commerciale entre Interforum et le client. Elles peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale par courriers électroniques ou via les réseaux sociaux, relatifs à des produits ou services analogues, étant précisé qu'Interforum permet au client de s'opposer à une telle communication. Ces données à caractère personnel seront conservées jusqu'à 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale et au-delà, jusqu'au terme des délais de prescription applicables, uniquement pour permettre d'établir la preuve d'un droit y afférent ou au titre du respect d'une obligation légale.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 , le représentant du client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Pour exercer vos droits, il convient d'adresser une demande par courrier RAR adressé à DPO-Editis : 92 avenue de France 75013 PARIS en joignant la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus le client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

**ART 16. PREVENTION DE LA CORRUPTION ET DU TRAFIC D'INFLUENCE**

Les Parties déclarent et garantissent exercer leurs activités dans le cadre de leur relation commerciale, conformément aux lois et règlements applicables, notamment les lois relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et aux Sanctions Commerciales et Economiques internationales. Les Parties reconnaissent et acceptent expressément (i) qu'en cas de violation de la présente clause, chaque Partie se réserve le droit de mettre en demeure l'autre Partie de prendre les mesures correctives nécessaires dans un délai raisonnable et (ii) que si les mesures correctives nécessaires ne sont pas prises dans le délai imparti, la Partie en demande peut décider de suspendre ou de résilier les relations commerciales avec la Partie défaillante, sans que sa responsabilité ne soit engagée et sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait d'un tel manquement.

**ART.17 EXCEPTION D'INEXECUTION**

Interforum pourra refuser d'exécuter l'une quelconque de ses obligations – au premier rang desquels la livraison des Produits et/ou la poursuite des ventes des Produits numériques – si le client n'exécute pas ses obligations et notamment son obligation de payer à l'échéance convenue les factures d'Interforum.

**ART.18 OPPOSITION AUX OPERATIONS DE MOISSONNAGE, FOUILLE DE TEXTES ET DONNEES**

Pour le cas où le client commercialiserait les Produits sur une plateforme e-commerce, il s'engage à s'opposer, notamment au travers des conditions générales de cette dernière et/ou de ses éléments techniques, à toutes opérations de moissonnage et de fouille de textes et de données, au sens de l'article L. 122-5-3 du Code de la Propriété Intellectuelle, relativement aux Produits. Cette opposition doit couvrir l'ensemble du site et des contenus auxquels il donne accès.

**ART.19 FORCE MAJEURE**

Interforum ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution de l'une de ses obligations dans la mesure où cette inexécution est due à un empêchement extérieur et indépendant de sa volonté qu'elle ne pouvait raisonnablement prévoir et/ou surmonter au jour de la passation de la commande et/ou de l'ouverture du compte du client telles que la rupture chez l'éditeur, grèves, gels, incendie, tempête, inondation, difficultés d'approvisionnement, et plus généralement tout évènements présentant les caractéristiques de la force majeure.

**ART.20 DEMATERIALISATION – CONVENTION DE PREUVE**

Interforum pourra solliciter une signature dématérialisée des présentes CGV par le client. Dans cette hypothèse, le client reconnait que les CGV ainsi signées constituent l'original dudit document et que, conformément à l'article 1366 du Code civil, le document électronique signé vaut preuve au même titre qu'un écrit sur support papier. En foi de quoi, le client a procédé à la signature électronique du Contrat.

**ART. 21. COMPÉTENCE–CONTESTATION**

Les CGV et les relations contractuelles en découlant sont soumises au droit français. En cas de traduction des CGV, la version française prévaut. Sera seul compétent le **Tribunal de Commerce de PARIS** en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation, l'exécution, la cessation et aux conséquences de la cessation des relations contractuelles entre notre société et un client, et notamment concernant tout différend relatif à la formation ou à l'exécution des commandes. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des clients puissent faire obstacle à l'application de la présente clause. En outre, en cas d'action judiciaire ou de toute autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier et tous les frais annexes seront à la charge du client.

SAS au capital de 1 729 950 € - 612 039 073 R.C.S. PARIS
Locataire-Gérant de la société DNL Distribution
**Siège social, Services administratifs et commerciaux** : 92 avenue de France 75013 PARIS - ✆ 01.49.59.10.10
**Commandes, Relation Clients produits physiques** : 46, route de Sermaises - BP11 – 45331 MALESHERBES CEDEX - ✆ : 02.38.32.71.00 -
**Relations clients produits numériques** : contact-cns@sejer.fr; ✆ : 01 53 55 26 49
**Diffusion Internationale** : contact.clientele@interforum.fr
**Services des retours Interforum :** Route d'Etampes - 45331 MALESHERBES CEDEX
**Comptabilité Clients :** 92 avenue de France 75013 PARIS
✆ : 01.49.59.10.10

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**Valables au 1er janvier 2025**

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») définissent les termes et conditions applicables à la vente, par Interforum, d'ouvrages physiques et numériques et produits liés, à destination de professionnels, hors France Métropolitaine (Corse incluse) et Monaco, (le « Territoire »).

## ART. 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les CGV s'appliquent à toute vente d'ouvrages, physiques ou numériques, et de produits et matériel, effectuée par Interforum à destination de professionnels (les « **Produits** »). Elles sont également applicables à la vente par Interforum d'ouvrages numériques et ressources sous forme de licences à destination de l'enseignement scolaire commercialisés via le site Internet du Canal numérique des Savoirs www.cns-edu.com.
Les CGV respectent les engagements définis dans la charte LFE en vigueur.
La passation d'une commande chez Interforum nécessite l'ouverture d'un compte qui implique l'acceptation pleine et entière des CGV, lesquelles excluent toute application des conditions d'achat du client. Les CGV, s'appliquent à toutes les ventes effectuées par Interforum Et prévalent sur tout autre document, et notamment catalogues et prospectus. Les CGV prévalent donc sur toutes stipulations contraires émanant du client qu'Interforum n'aurait pas préalablement accepté par écrit. Les CGV sont évolutives, toute modification des présentes CGV étant portée à la connaissance du client par mise à disposition sur le site internet d'Interforum. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande. Le fait qu'Interforum ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## ART. 2. OUVERTURE D'UN COMPTE

L'ouverture et le maintien d'un compte dans les livres d'Interforum sont subordonnés à : la fourniture par le client (personne physique ou morale) des renseignements et documents originaux suivants :
• certificat d'immatriculation.
• Relevé d'identité bancaire
• identifiants fiscaux
• Références bancaires et commerciales
• CGV signées par le client et avec le cachet de sa société le cas échéant.
L'ouverture d'un compte entraîne automatiquement la mise en place au profit du client d'un encours limité d'un montant modifiable à tout moment en fonction des renseignements et documents financiers produits. A ce titre, la dégradation de l'encours client, un doute sur sa solvabilité ou une procédure judiciaire affectant le statut de la société peut entrainer la diminution et/ou la suppression dudit encours

## ART. 3. COMMANDES - MODIFICATIONS

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles sont transmises par Échanges de Données Informatisées (E.D.I.) ou, à défaut, confirmées par écrit. Pour une meilleure qualité de traitement, les commandes par E.D.I. sont à privilégier. Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord d'Interforum. Interforum répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure des stocks disponibles. Dans l'hypothèse où plusieurs commandes seraient effectuées par un même client au cours d'une même journée, ces commandes pourront faire l'objet d'un regroupement (hors nouveautés) ce qui donnera lieu à la facturation de frais pour traitement dont le montant est disponible sur simple demande. Aucune demande de modification de commande ne pourra être traitée si elle n'est pas transmise par écrit avant la mise en préparation.
Pour les commandes de Produits numériques et ressources à destination de l'enseignement scolaire, se reporter au site www.cns-edu.com.
Il est rappelé que l'acceptation d'une commande n'accorde, sauf accord spécifique entre les Parties, aucune exclusivité de diffusion/distribution des Produits objets de la commande.

## ART. 4. LIVRAISONS

### 4.1 Modalités de livraison des Produits

#### 4.1.1 Produits physiques

La livraison est effectuée par remise à un transporteur. Chaque client a, à l'ouverture de son compte, des modes de transport automatiques définis dans sa fiche client. Le client peut cependant les modifier selon sa volonté à tout moment ou lors de la transmission d'une commande.
Le prix des produits vendus par Interforum est un prix EXW à partir des plateformes de distribution d'Interforum.
Le choix du transporteur est réalisé par le client pour les ventes EXW.
Les frais de transport et d'assurance sont à la charge du client. Ils sont refacturés, en totalité, au client dans tous les cas d'incoterm défini, à l'exception de l'incoterm EXW.
Les conditionnements liés aux commandes export donneront lieu à facturation, sauf accord contraire entre les Parties.

#### 4.1.2 Produits numériques

La livraison des Produits numériques à destination de l'enseignement scolaire s'effectue dès validation de la commande par notre Société (sauf indication particulière du client). Les licences sont accordées à compter de leur 1ère activation dans les conditions précisées sur www.cns-edu.com.
La livraison des autres Produits numériques (hors scolaires) s'effectue selon accords particuliers.

### 4.2 Délais

Les délais de livraison sont communiqués à titre indicatif et sous réserve de disponibilité des Produits commandés. Interforum mettra tout en œuvre pour proposer des délais de livraison raisonnables et procéder à des livraisons globales en fonction des possibilités d'approvisionnement. Notre société pourra procéder à des livraisons échelonnées en cas d'impossibilité de livrer l'intégralité de la commande ; dans cette situation, les Produits non disponibles au moment de la commande seront, sauf demande contraire du client ou/et selon l'application du mode de notation/non notation inscrit au compte du client - pris en notés et regroupés avec la livraison ultérieure selon les conditions financières habituelles de livraison. Les dépassements de délais de livraison indicatifs ou les défauts de livraison ne peuvent donner lieu à pénalités, dommages intérêts ou à résiliation / annulation de commandes, ni à refus des livraisons déjà programmées.

### 4.3 Risques

Le transfert des risques sur les Produits intervient, quelles que soient les modalités de livraison, dès l'expédition des Produits.
Les Produits expédiés étant réputés être en parfait état de revente, ils voyagent aux risques et périls du client, auquel il appartient, en cas d'avaries ou de pertes partielles, de faire toutes constatations nécessaires lors de la réception, lesquelles constatations devront être confirmées à Interforum en application de l'article L.133-3 du Code de Commerce au plus tard dans les 3 jours (hors jours fériés) par lettre recommandée A.R. ou par acte extra-judiciaire adressé au transporteur ;
En tout état de cause, les réserves formulées par le client devront être complètes, motivées et aussi précises que possible. Le défaut de notification dans le délai susvisé éteint toute action contre le transporteur et Interforum. Une copie du courrier adressé au transporteur devra être transmise à notre société par lettre recommandée A.R. dans le même délai. Dans l'hypothèse où le transporteur a été choisi par le client celui-ci fera son affaire personnelle de tout recours contre son prestataire.

### 4.4 Respect des dates de mise en vente et lieu de commercialisation

Compte tenu des particularités applicables aux Produits, le client veillera au respect des dates de mise en vente et des territoires de commercialisation autorisés, communiqués ou figurant sur les bases données interprofessionnelles. Le non-respect des dates de mises en vente pourrait, en ce qu'il constitue un manquement grave, remettre en cause notre collaboration commerciale sans préjudice de notre faculté d'engager la responsabilité du client et de lui demander réparation des préjudices en découlant pour notre société.

## ART. 5. RÉCEPTIONS DES PRODUITS PHYSIQUES

Pour toute livraison réalisée par le biais d'Interforum, avant de signer pour validation la livraison sur le bordereau de livraison (« BL »), le client doit compter le nombre de colis / palettes et vérifier le bon état de la livraison. En cas de colis manquant ou endommagé, il est nécessaire de le préciser sur le BL de manière explicite et détaillée. Attention la mention « colis endommagé » ou « sous réserve de contrôle » ne suffit pas pour déclencher une procédure litige, il est nécessaire de décrire la nature du dommage. Sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur (art.4-3), les réclamations quant à la non-conformité des Produits au regard du bon de commande (« BC ») ou du bordereau d'expédition (« BE ») doivent être formulées par écrit dans les 3 jours ouvrés de l'arrivée de ces produits, accompagnées du BE et des photos des anomalies constatées. En cas de réclamation ou de refus de prendre livraison manifestement injustifiés ou abusives, et après échanges entre les Parties, des frais pourront être facturés au client au titre des frais de recherche (25€HT) et/ou des frais de gestion logistique (100€HT). Le client reconnaît que ces frais sont légitimes et justifiés compte tenu du temps et des efforts devant être engagés par notre société pour traiter les réclamations abusives liées.
En cas de refus répété et sans fondement de prendre livraison de commandes, nous serons fondés à supprimer le droit à remise du client et/ou de bloquer son compte.

## ART. 6. RETOURS DES PRODUITS PHYSIQUES

### 6.1 Délais et Modalités

Les retours ne seront acceptés et crédités que dans la limite de l'accord conclu entre les Parties.
Les Produits physiques retournés n'appartenant pas aux fonds distribués par Interforum à la date de réception du retour seront refusés.
Les Produits physiques retournés par le client devront être neufs, toujours commercialisés, en parfait état et dépourvus de toute étiquette (à l'exception de celles éventuellement apposées par l'Editeur), antivols ou suremballage. Les Produits en réassortiment, vendus en compte ferme ne peuvent en aucun cas faire l'objet de retours. Lors de l'expédition de retours, au départ du magasin du client, les colis doivent être soigneusement conditionnés avec des cartons propres et en bon état. Ces emballages doivent pouvoir résister aux différentes manutentions et protéger les livres.
Plus globalement, le client s'engage à respecter le Charte Retour publiée sur le site Internet d'Interforum. Sauf stipulation contraire et écrite de Interforum, les retours autorisés des Produits devront se faire sur ouvrages ou produits entiers. En cas d'acceptation écrite de Interforum pour un retour sur couverture, les 4 pages de la couverture devront être adressées à Interforum.
Les frais et les risques du retour sont à la charge du client. Tout retour en port dû est refusé sauf accord exceptionnel, préalable et écrit de notre société. Les Produits retournés sont accompagnés d'un bon de retour établi par le client et placé à l'intérieur de chaque colis avec l'autorisation de retour préalablement, le cas échéant, communiqué après acceptation par Interforum (étant entendu que cette acceptation n'induira un crédit que selon les modalités définies ci-après à l'art.6.2). Chaque colis devra être identifié avec l'étiquette spécifique «retour» et ne pourra être d'un poids supérieur à 20 kg.. Le carton utilisé, adapté à la charge des Produits, devra être de bonne qualité et comporter un calage interne. L'utilisation aux fins de retour de containers ou de palettes mal conditionnés et/ou impropres à la manutention, ainsi que le retour de Produits en vrac sont interdits. Le client veillera à ce que le poids du retour tel que mentionné sur le récépissé du transporteur soit conforme au poids des Produits retournés, afin de préserver ses droits en cas de litige.
Les Produits vendus en compte ferme et les Produits et licences numériques ne peuvent en aucun cas faire l'objet de retours, sauf erreur d'Interforum ou autorisation expresse, préalable et écrite du service commercial. Tout retour ne respectant pas ces règles sera refusé et donnera lieu à réexpédition au client à ses frais et risques.

### 6.2 Crédit de retour

Tout retour effectivement et expressément accepté par notre société se traduira, après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés, par l'inscription au profit du client dans nos livres d'une somme au crédit, correspondant au montant du prix effectif des Produits retournés, payable selon des délais identiques à ceux applicables au règlement de la commande initiale (Art 9.1) et ne peut en aucun cas venir en déduction immédiate ou sur un impayé.

## ART. 7. PRIX

Les prix des Produits physiques et numériques (hors livre audio), communiqués aux clients par les éditeurs ou les producteurs sont des prix de vente au public (T.V.A incluse) en euros (prix catalogue). Pour les prix des autres Produits se référer aux barèmes ou accords spécifiques ou à la législation le cas échéant. Pour les Produits numériques et licences numériques à destination de l'enseignement scolaire, se référer au site Internet du Canal numérique des Savoirs www.cns-edu.com. Les tarifs sont modifiables à tout moment, les éditeurs ou producteurs s'efforceront d'en informer les clients avec un délai de quinze jours, par les moyens en usage dans la profession. Les prix hors taxes ressortant de nos factures se réfèrent au dernier tarif en vigueur. En cas de différence entre le prix porté sur le produit et le prix facturé, c'est le prix facturé qui prévaut. Tout prix différent mentionné sur un autre document ne saurait être applicable. Toutes les commandes sont payables en euros. Il appartient au client de s'acquitter de toutes les taxes, charges et contributions en vigueur.

## ART. 8. FACTURATION

Pour les Produits physiques, une facture est établie à chaque expédition des commandes. Pour les Produits numériques, il est établi une facturation mensuelle. Tout litige relatif à la facturation devra faire l'objet d'une réclamation par écrit dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation.

## ART. 9. PAIEMENT

### 9.1 Modalités

Sous réserve de références favorables et dans le cadre d'un encours fixé par notre société et hormis dans l'hypothèse où une règlementation impérative prévoirait un délai de paiement maximum plus court, les règlements s'effectuent aux conditions convenues entre les Parties lors de l'ouverture de compte du client.
Seul constitue un paiement au sens du présent article le règlement et crédit effectif sur nos comptes à l'échéance convenue à l'exclusion de la simple remise d'un effet de commerce impliquant obligation de payer. Le règlement anticipé ne donne pas lieu à un escompte.

### 9.2 Retard ou défaut

Tout défaut de paiement dans les délais et conditions susvisés, pourra, entrainer, sauf régularisation dans les 8 jours à compter de la date d'échéance et hors cas de provision insuffisante, de plein droit et sans préjudice de toute autre voie d'action visant à l'obtention de dommages intérêts :
• La suspension de toutes les commandes en cours et le blocage du compte en vue de sa clôture ;
• La résolution de la vente par Interforum, qui pourra demander, de plein droit, la restitution des produits. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison, et que leur paiement soit échu ou non.
• La suppression de plein droit de toutes les remises et avantages commerciaux spécifiques.
• La mise en place, la révision ou la résiliation d'un découvert limité.
• L'exigibilité immédiate et de plein droit de la totalité des sommes restant dues.
En outre toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture en vertu de l'article L 441-10 C.Com, engendrera l'application de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (ce taux s'appliquant sur le montant dû), étant précisé que le calcul s'effectuera prorata temporis par jour de retard, ainsi que l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. Les pénalités exigibles de plein droit commencent à courir dès le lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture et jusqu'à la date du règlement effectif. Toute facture mise en recouvrement par le service contentieux sera majorée de plein droit d'une indemnité non réductible au sens de l'article 1231-5 du code civil fixée à 15% de son montant. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus sans l'accord écrit et préalable d'Interforum. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

### 9.3 Exigence de garanties au règlement

Notre société pourra demander à tout moment des renseignements et/ou états financiers au client afin de vérifier qu'il est en mesure de faire face aux engagements financiers découlant de ses commandes. Toute détérioration de l'encours du client pourra justifier l'exigence de garanties, d'un règlement comptant. Ce sera notamment le cas en cas de modification de la capacité du débiteur, de son activité professionnelle, de la personnalité de ses dirigeants, de la forme de la société ou de son actionnariat, ou si une cession, location, mise en nantissement ou apport du fonds de commerce, a un effet défavorable sur l'encours du client. En outre, la détérioration de l'encours du client susceptible de générer un défaut de paiement donne lieu, lorsque le client s'approvisionne au comptant, à l'application des remises propres aux commandes de dépannage, sauf la possibilité pour le client dans cette situation de transmettre ses commandes au site de Malesherbes (selon coordonnées ci-dessus); les commandes seront chiffrées et le montant à régler - au comptant par virement ou carte bancaire - sera communiqué au client par la comptabilité clients, ce pour lui permettre de bénéficier des remises habituelles. Le client informera expressément Interforum sans délai de toute modification intervenue dans sa structure et son exploitation (cession, apport, mise en location-gérance…). En cas de non-paiement avant une modification et notamment opération de cession et quel que soit le montant de la créance échue ou non échue une opposition sur vente pourra être formulée sur le prix de cession. Tout successeur / repreneur du client doit solliciter l'ouverture d'un nouveau compte auprès de notre société.

## ART. 10. REMISES

Le client ayant ouvert un compte chez Interforum bénéficie au titre des Produits :
• D'une remise sur le Prix Public HT ou sur le prix conseillé HT selon la nature du produit.
L'octroi des remises est subordonné au strict respect des CGV et, notamment, des conditions et modalités de règlement. Comme stipulé à l'Art-9.2, le non-respect d'une échéance expose notamment le client à la perte de son droit à remise. Les remises sont calculées sur facture, à la date de la vente, ligne par ligne, à partir du prix public ou du prix conseillé hors taxes.

## ART. 11. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

**Il est expressément convenu que le transfert de propriété des Produits livrés au client est subordonné au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Toute clause contraire insérée dans les conditions générales d'achat du client est réputée non écrite. Il est toutefois entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation à payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originaire du vendeur sur l'acheteur subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé. En cas de saisie attribution, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les produits, l'acheteur devra impérativement en informer Interforum sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. L'acquéreur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des produits. Il veillera à ce que leur identification soit toujours possible. Les produits en stock sont présumés être ceux impayés.**

## ART.12. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET METADONNÉES

Tous les Produits et leurs contenus sont la propriété des éditeurs. Tout le matériel publicitaire, promotionnel et commercial, éventuellement fourni par Interforum au client, est destiné à être utilisé exclusivement pour la présentation des Produits selon la recommandation d'Interforum. Le client n'autorisera aucun tiers à s'en servir.
Le client s'engage, dans le cas d'une exploitation des métadonnées sur son site internet ou tout autre publicité, à utiliser l'outil de communication interprofessionnel « DILICOM ONIX » et à actualiser – en fonction des données y figurant – de façon régulière les données relatives aux produits initialement reçues d'Interforum. Le client s'engage ainsi à intégrer les mises à jour produits communiquées par DILICOM ONIX dans un délai de deux jours ouvrables et à procéder, à première demande d'Interforum, à toute actualisation y afférente.

## ART. 13. EMBALLAGES

Les emballages portant la marque Interforum et/ou des éditeurs ne peuvent être utilisés que pour ses Produits et ne peuvent en aucun cas servir pour d'autres produits. Toute infraction à cette règle exposerait son auteur à des poursuites et au versement de dommages intérêts.

## ART. 14. CONFORMITE DES PRODUITS

La conformité des matériels éducatifs et jouets - au sens de la Directive 2009/48CE du 18 juin 2009 et textes de transposition - aux dispositions légales françaises et européennes en vigueur, relève exclusivement de la responsabilité du fabricant et/ou de l'importateur.

## ART. 15. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Lors de l'ouverture d'un compte, le représentant du client peut fournir des données à caractère personnel qui seront recueillies par et pour le compte d'Interforum. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de l'exécution des commandes liées à la relation commerciale entre Interforum et le client. Elles peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale et d'envoi de courriers électroniques relatifs à des produits analogues, étant précisé qu'Interforum permet au client de s'opposer à une telle communication. Ces données à caractère personnel seront conservées jusqu'à 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale et au-delà, jusqu'au terme des délais de prescription applicables, uniquement pour permettre d'établir la preuve d'un droit y afférent ou au titre du respect d'une obligation légale.
Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978 modifiée, du Règlement (UE) 2016/679 et de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 le représentant du client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.
Pour exercer vos droits, il convient d'adresser une demande par courrier RAR adressé à DPO-Editis : 92 avenue de France 75013 PARIS en joignant la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus le client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## ART 16. PREVENTION DE LA CORRUPTION ET DU TRAFIC D'INFLUENCE

Les Parties déclarent et garantissent exercer leurs activités, dans le cadre de leur relation commerciale, conformément aux lois et règlements applicables, notamment les lois relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et aux Sanctions Commerciales et Economiques internationales. Chaque Partie s'engage à informer l'autre Partie dans un délai raisonnable de tout évènement qui serait porté à sa connaissance relatif au non-respect de la présente clause.
Le respect des présentes dispositions constitue pour les parties une condition essentielle à leur relation commerciale.
Les Parties reconnaissent et acceptent expressément (i) qu'en cas de violation de la présente clause, chaque Partie se réserve le droit de mettre en demeure l'autre Partie de prendre les mesures correctives nécessaires dans un délai raisonnable et (ii) que si les mesures correctives nécessaires ne sont pas prises dans le délai imparti, la Partie en demande peut décider de suspendre ou de résilier les relations commerciales avec la Partie défaillante, sans que sa responsabilité ne soit engagée et sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait d'un tel manquement.

## ART.17 EXCEPTION D'INEXECUTION

Interforum pourra refuser d'exécuter l'une quelconque de ses obligations – au premier rang desquels la livraison des Produits et/ou la poursuite des ventes des Produits numériques – si le client n'exécute pas ses obligations et notamment son obligation de payer à l'échéance convenue les factures d'Interforum.

## ART.18 OPPOSITION AUX OPERATIONS DE MOISSONNAGE, FOUILLE DE TEXTES ET DONNEES

Pour le cas où le client commercialiserait les Produits sur une plateforme e-commerce, il s'engage à s'opposer, notamment au travers des conditions générales de cette dernière et/ou de ses éléments techniques, à toutes opérations de moissonnage et de fouille de textes et de données, au sens de l'article L. 122-5-3 du Code de la Propriété Intellectuelle, relativement aux Produits. Cette opposition doit couvrir l'ensemble du site et des contenus auxquels il donne accès.

## ART.19 FORCE MAJEURE ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

Interforum ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution de l'une de ses obligations dans la mesure où cette inexécution est due à un empêchement extérieur et indépendant de sa volonté qu'elle ne pouvait raisonnablement prévoir et/ou surmonter au jour de la passation de la commande et/ou de l'ouverture du compte du client telles que la rupture chez l'éditeur, grèves, gels, incendie, tempête, inondation, difficultés d'approvisionnement, et plus généralement tout évènements présentant les caractéristiques de la force majeure.
Dans le cas où la responsabilité d'Interforum pourrait être retenue à la suite d'un dommage direct causé au client dans le cadre de la réalisation des prestations définies aux présentes, le montant des indemnités ne pourra, de convention expresse, dépasser la somme indiquée sur la commande acceptée.
En aucun cas, Interforum ne sera tenu à un dédommagement de préjudices indirects matériels ou immatériels, ou des dommages directs immatériels (notamment perte financière, perte de données, perte de clientèle…), causés, le cas échéant, par l'exécution des prestations.

## ART. 20. COMPÉTENCE–CONTESTATION

Les CGV et les relations contractuelles en découlant sont soumises au droit français. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires. En cas de traduction des CGV, la version française prévaut. Sera seul compétent le **Tribunal de Commerce de PARIS** en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation, l'exécution, la cessation et aux conséquences de la cessation des relations contractuelles entre notre société et un client, et notamment concernant tout différend relatif à la formation ou à l'exécution des commandes.
Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des clients puissent faire obstacle à l'application de la présente clause. En outre, en cas d'action judiciaire ou de toute autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier et tous les frais annexes seront à la charge du client.